

Isabel Engels
Responsable de
l'équipe du projet



Michael Binz
Secrétaire du projet
global

Madame, Monsieur,

Dans ce troisième numéro de « FOCUS PPI 2026 », nous vous tenons informés de manière transparente des dernières avancées dans le processus. C'est pourquoi aujourd'hui, vous recevez déjà notre 3^e numéro.

La décision de l'AIET sur les objectifs de protection pose les fondements pour la révision des prescriptions de protection incendie basée sur le risque. Le pool de plus de 150 experts offre quant à lui une sélection optimale pour les différents groupes de travail.

Un poste vacant a pu être repourvu après un départ dans l'équipe de projet. Grâce au large pool d'experts, les trois premiers groupes de travail ont pu être constitués comme prévu. Les groupes de travail suivants ont déjà été approuvés par le comité central :

1. Gestion terminologique (d / f / i)
2. Matériaux et éléments de construction
3. Assurance qualité

L'enquête concernant l'évaluation des champs d'action mentionnée dans le précédent numéro sera bientôt prête pour publication. Elle sera publiée en janvier 2021 et disponible pendant 3 mois. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans la dernière partie.

Nous vous souhaitons une bonne lecture du 3^e numéro de FOCUS PPI 2026.

Joyeux Noël et bonne fin d'année 2020.
Prenez soin de vous !

État d'avancement des travaux

La décision de l'AIET sur les objectifs de protection pose les fondements pour la révision des prescriptions de protection incendie basée sur le risque et le projet peut maintenant passer à la vitesse supérieure. Le pool d'experts constitué pour les groupes de travail est fort de 150 personnes. Les organisations et autorités intéressées peuvent toujours annoncer des personnes. L'équipe de projet ainsi que le comité central des PPI 2026 veillent à une composition équilibrée et adaptée des groupes de travail par rapport à la problématique donnée. Les autres travaux en cours sont présentés plus en détail ci-après.

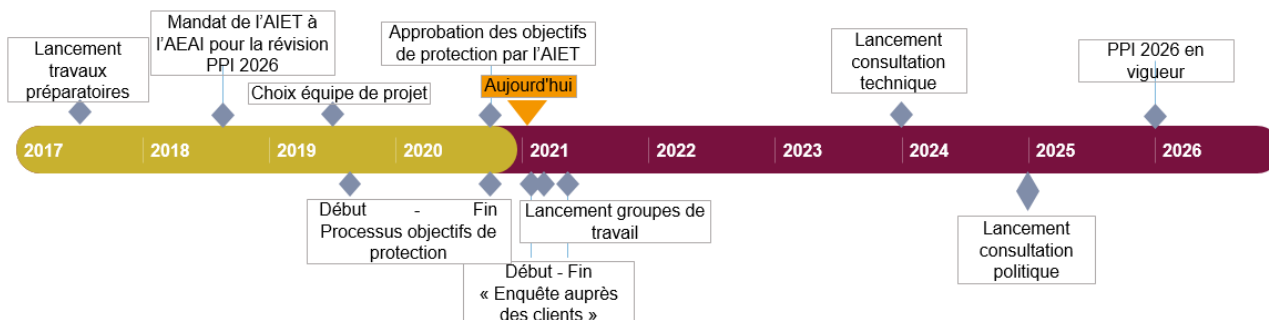


Illustration 1

Changement dans la composition de l'équipe de la Haute école spécialisée bernoise (BFH)

Dans le dernier numéro, nous vous avons annoncé que le modèle de risque visé serait terminé dans les prochains mois. Suite à l'adoption des objectifs de protection, à l'avancement des travaux et aux défis qui en sont ressortis, l'équipe de projet a décidé en accord avec l'AEAI de se réorienter sur les nouvelles conditions-cadres.

En outre, nous aimerions vous informer d'un ajustement de la composition de l'équipe de projet en ce qui concerne l'expertise des risques. Le professeur Dirk Proske ne pourra malheureusement plus être disponible pour le projet PPI 2026. Nous le remercions pour le travail qu'il a accompli. Le comité central a approuvé la demande de la direction de l'équipe BFH visant à inclure Katharina Fischer dans l'équipe de projet. Elle apportera au projet son expertise en matière d'évaluation basée sur le risque en protection incendie. Nous sommes convaincus de pouvoir poursuivre le projet avec le même succès grâce à la nouvelle composition de l'équipe de projet.

Coup d'envoi des premiers groupes de travail

Le comité central a approuvé les trois premiers groupes de travail (GT) dans le cadre de la révision. Les personnes sélectionnées proviennent toutes du pool d'experts. Les travaux commenceront au 1^{er} trimestre 2021 (comme indiqué sur le schéma 1) et s'étendront sur 3 à 6 mois. Voici un résumé des objets et missions des groupes de travail :

GT 1 « Gestion terminologique » (d / f / i)

Une harmonisation plus poussée des termes techniques permettra une plus grande uniformité dans l'application des prescriptions, ce qui réduira les malentendus. Les termes, leurs abréviations ainsi que leurs définitions seront saisis et traduits au moyen du nouvel outil « Terminofeu » développé par l'AEAI. Les sources y seront administrées de manière centrale et saisies une fois seulement. La DPI AEA1 10-15 actuelle sert de point de départ aux travaux terminologiques.

Le groupe de travail est constitué de huit personnes : le développeur de l'outil, la responsable du service de traduction de l'AEAI, un représentant spécialisé de l'AEAI, trois représentants plurilingues issus des différentes régions linguistiques ainsi qu'un représentant de la SIA. La direction du groupe est assumée par le juriste de l'équipe de projet, Alois Keel.

Les autres groupes de travail, dont le GT 2 et le GT 3, saisiront également en parallèle les termes employés dans leurs travaux sur le thème pour lequel ils ont été constitués. Les nouveaux termes seront ensuite validés et traduits afin de disposer, pour la rédaction des prescriptions, d'une terminologie précise, bien argumentée et disposant d'une large assise.

GT 2 « Matériaux et éléments de construction »

Les caractéristiques de performances des matériaux et éléments de construction qui sont utilisés comme mesures constructives de protection incendie doivent être clairement définies pour les estimations du risque. La révision de ce document de référence se base sur l'actuelle DPI AEA1 13-15.

Le groupe de travail est composé de deux représentants spécialisés de l'AEAI, de deux représentants des autorités de protection incendie, de deux représentants d'associations clés ainsi que d'un représentant de l'OFCL. Le groupe est dirigé par Isabel Engel.

GT 3 « Assurance qualité » - un nœud gordien

Les opinions et les points de vue sur la directive de protection incendie « Assurance qualité » introduite en 2015 sont diamétralement opposés, comme pour pratiquement aucun autre sujet. Dans une première phase, les champs d'action seront discutés et définis. En fonction des champs d'action qui auront été définis, des groupes de travail disposant d'une large assise et constitués de représentants des projeteurs, des maîtres d'ouvrage et des autorités seront créés pour travailler sur ces questions.

Pour la discussion des champs d'action / des principes de révision, nous comptons sur un large soutien des organisations concernées. Il faudra notamment tenir compte de l'aspect juridique.

Les problématiques suivantes ont été définies pour la première phase par l'équipe de projet en concertation et après une discussion intense avec le comité central :

- Problématique A :
Quelles sont les grandes différences dans l'évaluation des documents d'autorisation par rapport aux exigences de protection incendie et lesquelles de ces différences est-il possible de réduire dans le cadre du mandat de projet ?
- Problématique B :
Existe-t-il des possibilités de réduire ces différences par une qualification et par un accord à l'échelle nationale entre les autorités de protection incendie ?
- Problématique C :
Les objectifs de protection fixés par l'A1ET par rapport au risque sont-ils atteints par les exigences décrites au chiffre 4 « Modalités générales de mise en œuvre » ?

Le premier groupe de travail sur le thème de l'assurance qualité est constitué de deux représentants de l'AEAI, de quatre représentants de différentes régions linguistiques et de différents domaines d'expertise en matière d'assurance qualité ainsi que de cinq représentants de l'économie (acteurs). La direction est assumée par Alois Keel en raison de la forte composante juridique de ces problématiques.

Enquête auprès des clients pour l'évaluation des champs d'action

La création de l'enquête mentionnée dans le numéro précédent de « FOCUS 2026 » est bientôt terminée. Celle-ci sera menée auprès des autorités de protection incendie et de toutes les autres parties prenantes. Une fois l'enquête traduite et testée, elle sera lancée en janvier 2021. L'enquête restera ouverte pendant environ trois mois.

L'enquête doit être aussi représentative que possible afin de pouvoir calibrer au mieux les PPI 2026. Elle sera donc accessible non seulement à toutes les autorités, organisations et associations intéressées, mais également aux particuliers. L'objectif de l'enquête est d'identifier des champs d'action qui devraient être abordés dans le cadre de la révision des prescriptions de protection incendie. Nous évaluerons les réponses obtenues dans le cadre du mandat et des objectifs de protection définis par l'AJET et nous en tiendrons compte dans la mesure du possible.

Une information sur la manière de participer à l'enquête sera publiée début janvier 2021 sur le site www.ppionline.ch. Nous comptons sur vos compétences spécialisées et nous réjouissons de votre participation à l'enquête.

Publication :

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie AEAJ

Bundesgasse 20 | 3011 Berne

031 320 22 22

mail@vkg.ch

www.vkg.ch

Pour des raisons de lisibilité, le genre masculin a été employé dans une grande partie du texte ; celui-ci fait toutefois également référence aux personnes de sexe féminin.